

CHRISTINE MARTINEZ
Université de Varsovie

La traductibilité de *réfugiés environnementaux* dans le contexte français

The Translatability of *Environmental Refugees* in the French Context

Abstract

We recently noticed increased media coverage of the expression/collocation *réfugiés environnementaux*. The aforementioned collocation is omnipresent in the French media; it has been circulating and has been in use for over twenty years. However, why has *environmental refugee* been chosen in English? The main argument is that this expression officially appeared as early as in 1985, in the report for the United Nations Environment Program (UNEP), so it is a UN term. There are currently other names that supplant it: *déplacés* or *migrants*; nonetheless, the term *réfugié* has a much greater impact given the implicity of its meaning. We shall see why the term *réfugiés environnementaux/climatiques* is in current use and why it is preferred to *déplacés* and *migrants climatiques/environnementaux*. The aim of this article is to detail the terms employed expanding on dictionary explanations, as well as to clarify the analysis of the journalistic and legal contexts. To conclude, we shall unveil the terms which seem to us best suited.

Keywords: translation, terminology, media coverage, collocation, environmental refugees

1. Introduction

Parler d'écologie et de changement environnemental est désormais ancré dans le quotidien de chacun. Dans cette étude, nous essayerons de dévoiler les termes médiatisés qui ne sont, peut-être, pas toujours sciemment employés. La terminologie en circulation qui qualifie les personnes obligées de se déplacer en raison d'une « catastrophe naturelle »¹, ainsi qu'un essai définitoire de ceux qui sont taxés de *réfugiés climatiques* seront introduits. Puis, une approche sémantique et sémiotique (le mode de production, de

1 L'expression « catastrophe naturelle » est guillemetée car il ne s'agit pas de catastrophe naturelle proprement dite, telles que : les tremblements de terre ou les tsunamis, mais on parle plutôt de « dégradations environnementales », étant donné que

fonctionnement et de réception de nos collocations qui permettent une communication entre individus ou collectivités), une analyse pragmatique des collocations et un choix raisonné et subjectif des termes forment le corps de ce texte. Notre point de vue critique quant à cette dénomination consistera à enrichir cette recherche qui s'inscrit dans l'analyse des traductions des néologismes du domaine écologique. L'analyse textuelle est effectuée sur un corpus de 12 textes scientifiques (datant de 2010–2019 dont la longueur varie entre 12 à 19 pages) collectés manuellement. Cette étude aux multiples approches (sémantique, sémiotique, dictionnaire, encyclopédique, discursive) a pour but de démontrer que l'emploi d'expressions circulant sur la Toile, dans des articles scientifiques ou d'autres documents officiels (ONU) est surprenant voire inadapté.

2. La compositionnalité des termes

Cette étude vise à analyser la compositionnalité d'expressions ou locutions que nous nommons collocations. D'après Tutin et Grossmann (2002 : 8), on a à faire à une collocation lorsque « certains mots [...] tendent à apparaître ensemble », néanmoins, ce n'est pas la seule condition nécessaire, pour qu'une expression soit désignée comme telle ; en effet, il faut aussi que la « cooccurrence lexicale privilégiée de deux éléments linguistiques entretenant une relation syntaxique — soit largement privilégiée » pour qu'elle soit « attestée » collocation. Par conséquent, après avoir constaté que nos expressions tendent à apparaître ensemble, et qu'effectivement, les cooccurrences lexicales entretiennent une relation privilégiée, nous considérons que « nos » expressions sont des collocations.

Les expressions ou locutions étudiées que nous nommons donc collocations ont été recueillies sur le Web, dans des articles scientifiques (tirés de sites tels que : CAIRN ou books.openedition.org, entre autres) puis sélectionnées pour exemplifier leur compositionnalité. Notre corpus se borne aux collocations comprenant le collocatif *climatique* ou *environnemental* qui se combinent principalement avec le nom *réfugié*, ou comme nous le verrons, *migrant* ou encore *déplacé*. Au fur et à mesure de la collecte², certaines associations se sont révélées quasi-fixes. Effectivement, on a pu noter que les collocations dont les occurrences (dans les articles scientifiques étudiés) étaient les plus fréquentes sont :

- réfugiés + climatiques : 43 %
- réfugiés + environnementaux : 42 %
- migrants + environnementaux : 5 %
- migrants + climatiques : 5 %
- déplacés + environnementaux : 3 %
- déplacés + climatiques : 2 %

L'on ne peut qu'affirmer que les occurrences les plus fortes sont *réfugiés climatiques* et *réfugiés environnementaux*. L'observance des collocations du champ sémantique écologique³ nous oblige à éclaircir

c'est l'Homme qui est responsable de la dégradation de la planète. Nous avons noté que l'expression « catastrophe naturelle », dans le cas des *réfugiés environnementaux*, est très souvent employée et les deux sont associées.

2 Collecte et dépouillement effectués de façon manuelle. Les articles que nous avons étudiés sont des textes scientifiques abordant le sujet des *réfugiés climatiques/ environnementaux*.

3 Nous étudions ce type de collocations et leurs compositionnalités depuis 2012, voir entre autres Martinez 2018.

la confusion constante et persistante entre *climatique* et *environnemental* : lorsque l'on recherche la définition⁴ de *climatique*, on trouve 'qui est relatif au climat' ; alors que pour *environnemental*, c'est 'ce qui est relatif à l'environnement écologique' qui apparaît. La distinction est donc nette – *climatique* insiste sur les phénomènes météorologiques et les conditions de vie qui agissent SUR quelqu'un alors qu'*environnement* met en relief les éléments qui ENTOURENT, ainsi que le climat DANS lequel on se trouve. La différence siège dans l'agent : le premier fait subir tandis que l'autre subit.

On voit bien qu'on a affaire à un quiproquo. Les deux sont utilisées et circulent sans précision ni détail et de manière synonymique. De plus, le statut des collocations étudiées est instable. C'est pourquoi il nous semble nécessaire, à cette étape, d'apporter quelques précisions quant à nos composants collocationnels.

3. Réfugiés environnementaux

3.1. Le statut des réfugiés environnementaux

Cournil (2010 : 35–36) dénonce déjà un manque de définition précise. Elle montre que les expressions « réfugiés climatiques ou environnementaux »⁵ sont dépourvues de définitions rigoureuses (ainsi que de protection juridique) ; Cournil souligne l'apparition de plus en plus fréquente de l'expression dans les rapports d'expertise, les rapports onusiens et même dans le milieu universitaire. Pourtant, elle déclare qu'il est commun de lire que « les réfugiés climatiques/environnementaux » sont ceux qui subissent « des déplacements en raison de la dégradation de l'environnement » (2010 : 36) ; elle accuse aussi les politiques et les universitaires à se servir de ces expressions pour théoriser des actions.

Ces collocations ou mots-événements (Krieg-Planque 2009 ; Moirand & Reboul-Touré 2015) n'alimentent-elles/ils pas la mémoire discursive et ne dévoilent-elles/ils pas une pratique journalistique persuasive ?⁶ Clarifions ce que les deux notions précitées signifient pour nous. Ces collocations pourraient être qualifiées de *formules* si nous nous appuyons sur la définition de Krieg-Planque (2009 : 7) car, pour elle, les expressions ou « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux » sont des *formules* qui, comme le précise la chercheuse, vise à stopper l'impact journalistique-médiatique afin de figer différentes expressions. Le mot-événement (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 107), quant à lui, permettrait à ladite collocation de s'inscrire dans la mémoire discursive confirmée grâce à la circulation médiatique-discursive de celle-ci.

Avant d'apporter des éléments de réponse à la question *supra*, nous allons nous intéresser à l'approche définitoire.

4 Des détails lexicographiques seront apportés *infra*.

5 Soulignons, d'erechef, l'emploi synonymique des qualificatifs.

6 Les réponses seront développées *infra*.

3.2. Définitions dans les dictionnaires de langues générales

Au préalable, précisons qu'actuellement l'expression n'est plus guillemetée. On peut voir dans cette absence de signes typographiques une acceptation médiatique ou un *habitus* discursif ; néanmoins, il est encore très difficile d'obtenir une définition précise. Pour les entrées dictionnaires, il y a celle du Robert (2018 : 452) qui indique qu'un *réfugié climatique* est celui qui « dû au climat, [est] contraint de quitter son habitat traditionnel en raison de la *dégradation* de son environnement due à des phénomènes climatiques »⁷.

Le Larousse (2019 : 963) présente cette définition :

- *réfugié climatique* : personne contrainte de quitter son lieu de vie en raison des perturbations environnementales profondes qui l'affectent.

Dans la première, l'habitat, la dégradation et les phénomènes sont mis en exergue, alors que dans la seconde, à part le lieu de vie et l'affection, *i.e.* les modifications négatives ressenties par l'Homme, une nuance est posée sur le climat. Cependant, tout de suite après, les perturbations sont accentuées grâce à l'adjectif : *profond*. Dans cette définition, l'accent est mis sur l'humain.

3.3. Définitions encyclopédiques

Pour obtenir des définitions plus explicites, il existe des pseudo définitions⁸, telle que celle émise par Wikipédia⁹ qui explique que

Les *réfugiés climatiques* ou *écologiques* ou *éco-réfugiés* sont une catégorie de *réfugiés environnementaux*. Ce sont des personnes ou groupes qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie. Ce sont souvent des *agriculteurs*, mais aussi parfois des *chasseurs-cueilleurs*, des *pêcheurs* ou des *éleveurs*.

La première partie de cette définition que nous taxons de pseudo car non extraite de dictionnaire lexicographique paraît conforme voire canonique : *climatique, environnement/aux, forcé de quitter leur lieu de vie temporairement* ou *permanente, rupture environnementale* avec la précision : *naturelle* ou *humaine* (!), *péril, sérieusement affecté* et *conditions de vie*. Nous voyons bien, d'après les termes employés, que les réfugiés climatiques sont des personnes obligées/forcées de se déplacer pour des raisons climatiques/environnementales dont l'origine est naturelle ou humaine¹⁰. Ledit *réfugié* est poussé à quitter son lieu habituel de vie car sa vie est en danger et même *sérieusement*. Cette définition est quasi complète. En effet, dans la « définition » *supra*, il est question d'*agriculteurs*, de *chasseurs-cueilleurs*, de *pêcheurs* ou d'*éleveurs* mais rarement (relevons l'emploi des adverbes *souvent* et *parfois*) de l'habitant lambda. Or, chaque individu,

7 Cette acception se trouve sous l'entrée *climatique* et non *réfugié* ; page 2162 du même dictionnaire, la collocation *réfugiés climatiques* se trouve suivie d'un astérisque indiquant qu'il faut aller voir sous l'entrée *climatiques* afin d'obtenir plus d'informations.

Les *italiques* sont incorporés par l'auteure pour souligner les termes importants.

8 Nous nous sommes restreinte aux dictionnaires lexicographiques et encyclopédiques.

9 https://fr.wikipedia.org/wiki/Réfugié_écologique#cite_note-2 [consulté le 4/06/2020].

10 Ici, le terme *humain* est, enfin (osons-nous dire), mis en exergue car nous sommes tous conscients que l'Homme est, en grande partie, responsable des changements climatiques que la planète subit.

chaque Homme peut être touché par ce type de problème, comme : les habitants de l'Isle de Jean-Charles (Louisiane, États-Unis d'Amérique) dont l'îlot va disparaître sous les eaux, d'ici deux générations. « Quand on était enfant, on voyait la forêt, il y avait des arbres partout. Maintenant, derrière nos maisons, il y a de l'eau, rien que de l'eau » signale Elisabeth Dardar (dans le mensuel *Marie Claire* 2019 : 25). Tout au long du reportage, on peut lire, entre autres, que les habitants de l'actuel îlot dénoncent l'avancée des eaux, le dépeuplement et la fuite ; ils se qualifient de « résistants » car ils ne souhaitent pas « devenir les premiers *réfugiés climatiques* des États-Unis » (*Marie Claire* 2019 : 26). Dans ce cas, il est question de toute une ville, pas uniquement d'agriculteurs, chasseurs-cueilleurs, pêcheurs et éleveurs. Nous n'osons même pas citer New York ou Venise¹¹ !

À propos, notons que la collocation *réfugiés climatiques* a la plus forte fréquence d'apparition dans l'extrait présenté et la pseudo définition. Notons, aussi, que les définitions des dictionnaires référentiels (3.2) possèdent des points communs qui sont : *quitter son lieu de vie/habitat, le climat ou environnement ; le danger est exprimé par : la dégradation ou bien le péril et le verbe affecter dont l'une des acceptions est 'nuire, produire un effet pénible sur'*.

Pour une approche plus formelle, nous avons consulté les bases de données terminologiques telles que : IATE (en ligne) et France Terme (en ligne).

Sur France Terme, on peut lire que les termes *réfugié/migrant climatique* et *réfugié/migrant environnemental* ont été acceptés par le *Journal officiel* le 15 septembre 2020¹². Les définitions sont, respectivement :

Personne amenée à quitter son lieu d'habitation en raison d'un **changement climatique** qui bouleverse ses conditions de vie.

Et

Personne amenée à quitter son lieu d'habitation en raison de **phénomènes environnementaux** qui bouleversent ses conditions de vie.

En caractères gras se trouvent les divergences, celles-ci sont moindres, cependant *changement* est moins marqué axiologiquement que *phénomènes*, de plus, l'un est au singulier et l'autre au pluriel ce qui laisserait croire qu'il ne peut exister qu'un seul *changement* mais plusieurs *phénomènes*. Pour illustrer cela, France Terme ajoute une précision dans une note (située juste en dessous de la définition) pour l'entrée *migrant* :

La pollution des terres ou un séisme sont des exemples de phénomènes environnementaux qui peuvent contraindre une personne à quitter son lieu d'habitation.

Alors que pour *réfugié*, la note insiste uniquement sur l'équivalence du « migrant climatique est un migrant environnemental ». Toutefois, il n'y a aucune précision ou allusion connotative.

Sur le site de l'*European Union terminology* – IATE, pour les collocations *réfugié climatique* et *migrant climatique*, se trouve exactement la même définition, *i.e.* « personne déplacée en raison d'une détérioration de l'environnement due au changement climatique ». Cependant, et uniquement pour *réfugié climatique*, des précisions sont apportées quant à l'emploi et la circulation de la collocation :

11 Qui, comme nous le savons, seront submergées par les eaux d'ici 2050 à 2100 (voir : <https://www.theverge.com/2019/3/14/18265833/new-york-city-climate-change-sea-level-rise-bill-de-blasio-development> et <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/958/reader/reader.html#!preferred/1/package/958/pub/959/page/5> [consultés le 22/09/2020]).

12 Six mois après le début de cette étude, ce qui a légèrement changé le contenu de ce texte.

Les personnes qui migrent pour des raisons environnementales ne tombent pas, de façon claire, dans une catégorie particulière prévue par le cadre juridique international existant. Les termes tels que «réfugié environnemental» ou «réfugié climatique» n'ont pas de fondement juridique en droit international des réfugiés. Il y a un consensus croissant parmi les organismes concernés, y compris le HCR, que leur utilisation doit être évitée. Ces termes sont **trompeurs** et pourraient **saper** le régime juridique international pour la protection des réfugiés.

Ce complément d'informations est clair : l'emploi est à éviter et les termes sont trompeurs car peuvent entraîner des quiproquos.

Comme nous avons pu le constater, tous ces termes ont une connotation plutôt négative ; c'est pourquoi nous pensons que la manipulation, qu'elle soit médiatique ou officielle, via la terminologie perceptive est palpable.

3.4. Définitions dans les textes réglementaires

Pour obtenir une définition plus appropriée, nos recherches se sont tournées plus spécifiquement vers des sites gouvernementaux/spécialisés. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, en ligne), dès 1985, note dans son rapport que « ceux qu'on appelle les 'réfugiés climatiques', [sont] ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une *rupture environnementale* (d'origine *naturelle* ou *humaine*) qui a mis en *péril* leur existence ou *sérieusement affecté* leurs conditions de vie »¹³. De nouveau, les mêmes termes sont présents. Étant donné que cette définition date de 1985, nous estimons que c'est celle-ci qui a générée les suivantes, comme celles vues précédemment. Ici, *réfugiés climatiques* est guillemété, et *climatique* est préféré pour l'impact médiatique – le locuteur va immédiatement comprendre de qui et de quoi il s'agit. Il est intéressant de noter que l'auteur du Rapport (*Environmental refugees*, Essam El-Hinnawi 1985) emploie le concept de *environmental refugee*, mais qu'il est traduit littéralement par *réfugié de l'environnement*¹⁴, par Cournil (Cournil, Colard-Fabregoule 2010) quand elle fait référence au Rapport. Alors que dans la version française figure « réfugié climatique » comme nous en sommes témoins ici.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR, en ligne) évince le terme *réfugié* qui, selon ce même organisme, est connoté, il lui préfère la notion de *environmentally displaced persons* – i.e. des *déplacés environnementaux*. Le déplacement serait, selon le HCR, plus convenable étant donné qu'il s'agirait de « personnes déplacés à l'intérieur de leur propre pays » (HCR, en ligne). L'américain William Vogt, qui s'avère être le pionnier de l'écologie, dès 1948, parlait déjà de *displaced persons* dans son *Road to survival* qui a, ensuite, été cité puis traduit par Cournil (2010 : 37) en *personnes déplacées en raison d'un environnement dégradé*. Il est intéressant de constater que la traduction par l'explication est souvent la solution choisie par les chercheurs. Il serait question d'une vulgarisation scientifique qui peut s'expliquer de la sorte :

La vulgarisation est le passage de la langue scientifique à la langue standard avec d'autres expressions linguistiques et sémantiques plus proches de la langue standard. Le nouveau discours obtenu se ca-

13 Rapport rédigé par Essam El-Hinnawi, l'auteur emploie le concept de *environmental refugee*, puis Cournil (2010) traduit littéralement l'expression par *réfugié de l'environnement*.

14 *Idem*.

ractérisé pour devenir plus accessible au public en plusieurs aspects. L'objectivité du discours scientifique se transforme en une certaine subjectivité appuyée par un lexique plus riche en connotations pour arriver au grand public. (Mortureux 1993)

Effectivement, Mortureux, comme Authier (1982 : 34–35) expliquent que la vulgarisation est « considérée comme une activité de diffusion [...] de connaissances scientifiques » afin de rendre plus explicite le discours grâce à des reformulations simples ou des formulations simplifiées. Les explications apportées *supra* servent, tout simplement, à diffuser et/ou populariser l'information voire familiariser le lecteur/le destinataire avec ces collocations.

3.5. Approche officielle

Pendant une conférence de presse lors du sommet de Copenhague de 2009 sur les changements climatiques, le secrétaire général de l'ONU António Guterres affirme que « la distinction entre *réfugiés* et *migrants* se brouillait, [...] pour des personnes n'ayant d'autre choix que de quitter leur pays d'origine devenu inhabitable et qui ne satisferont pas à la définition strictement juridique de qui est un réfugié » (Legoux 2010 : 66). Le flou définitoire reste tangible.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM, en ligne) est plus encline à utiliser *migrant* et propose cette définition :

On appelle *migrants environnementaux* les personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur *vie* ou leurs *conditions de vie*, sont *contraintes de quitter* leur foyer habituel ou le *quittent de leur propre initiative*, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, *se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent*.

En italique se trouvent les données se dégageant pour identifier un *migrant environnemental*. L'on peut, de nouveau, percevoir une terminologie connotative ; l'OIM ajoute deux informations supplémentaires : le départ se fait de leur propre initiative (Sic !) et est transfrontalier. Cette définition nous semble adéquate¹⁵.

À cette étape, après avoir vu plusieurs définitions et approches, une question vient s'imposer : le choix du/des terme/s à employer.

3.6. Choix de terme

Tout d'abord, il faut savoir que le nombre de « migrations liées aux atteintes à l'environnement se multiplient ». Legoux (2010 : 55) annonce que « l'on parle de 150 millions à 1 milliard de migrants environnementaux d'ici 2050 ». Le chercheur, dans son analyse sur les droits d'asile octroyés (ou non) aux réfugiés environnementaux, dénonce l'amalgame récurrent entre *réfugiés* et *migrants environnementaux* ; or, selon lui, un réfugié est une personne fuyant son lieu d'habitation pour échapper à un danger, et celui-ci serait à la recherche d'un asile. Legoux ne s'épand pas quant aux migrants, il affirme juste, et nos observations rejoignent les siennes, que *réfugié* est préféré et envahi la sphère médiatique pour l'impact que le mot a sur le destinataire. Le poids du mot joue un rôle lorsque l'utilisateur se décide à l'employer, à savoir : un réfugié est une personne qui a subi un dommage, qui a souffert ; c'est une victime ; par conséquent, l'empathie peut être mobilisée. De plus, pour parfaire cette réflexion, il nous semble que l'emploi délibéré du collo-

¹⁵ Même si nous ne sommes pas convaincues que le déplacement se fasse de leur propre initiative.

catif *climatique* se fait naturellement car le signifié englobe immédiatement tous les aspects conceptuels¹⁶ que l'on peut observer *de actu et visu*.

Nous pouvons, tout bien considéré, certifier que le terme *réfugié* fait débat. Mais quel terme employer alors ?

3.7. Réfugié

Pourquoi une personne qui doit quitter son lieu d'habitation pour des raisons climatiques est-elle appelée *réfugié* ? Sachant que le nom commun *réfugié* est réservé à :

Adj. et subst. (Personne) qui a trouvé refuge hors de sa région, de son pays d'origine dans lequel il était menacé (par une *catastrophe naturelle*, une *guerre*, des *persécutions politiques, raciales, etc.*)¹⁷.

Pour « nos » *réfugiés*, il ne s'agit pas de catastrophe naturelle proprement dite, telles que : les tremblements de terre, les tsunamis, mais il serait question plutôt de « dégradations environnementales », causées par l'Homme (les chercheurs sont certains que c'est l'Homme qui est responsable de la dégradation de la planète¹⁸). Nous avons noté que l'expression *catastrophe naturelle*, dans le cas des *réfugiés environnementaux*, est très souvent employée et que les deux sont associées. On relève, de surcroît, la guerre, les persécutions politiques ou raciales, menaces qui diffèrent des dégradations climatiques. Pourquoi ne pas insérer ou plutôt peut-on insérer, dans le *etc*, les déplacements dus au climat ? Cela répondrait au manque de définitions précises quant aux réfugiés climatiques/ environnementaux.

De plus, il faut ajouter que juridiquement parlant un *réfugié* est une personne,

craignant avec raison *d'être persécutée* du fait de sa *race*, de sa *religion*, de sa nationalité, de son *appartenance à un certain groupe social* ou de ses *opinions politiques*, se trouve *hors du pays* dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner¹⁹.

Dans l'article 1 qui régle le droit international en matière de demande d'asile, la mention : *hors du pays* implique un déplacement frontalier ; or, qu'en est-il des déplacés internes ? La majorité des victimes ne font « que » reculer face au changement climatique qui est, par exemple, l'avancée des eaux comme dans l'exemple cité auparavant (voir les habitants de l'Isle de Jean-Charles, Louisiane, USA). « Nos » *réfugiés* ne sont persécutés par personne pour aucune des raisons citées ici. C'est la nature/l'environnement/le climat qui les pousse à se déplacer. *Réfugié* est-il approprié ? La réponse reste floue tandis que son occurrence croît.

16 Les images/représentations visuelles.

17 CNRTL, en ligne [consulté le 3/09/2019].

18 Voir : <https://www.geo.fr/environnement/l-homme-empiete-sur-75-des-sols-de-la-planete-une-menace-pour-la-terre-nourriciere-189963#:~:text=Les%20spécialistes%20sont%20définitifs%20%3A%20si,moitié%20de%20l%27Union%20Européenne> [consulté le 4/06/2020].

19 Voir l'article 1, section A, § 2 de UNHCR, 1951, Convention relative au statut des réfugiés. Genève : UNHCR - Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

3.8. Migrant, déplacé

Étant donné que *réfugié* gêne en dépit de sa fréquence d'utilisation, peut-être que les noms *migrant* et *déplacé* (malgré une occurrence très basse – cf. 2. La compositionnalité des termes) vont s'avérer des termes congruents.

Selon Le Robert (2018 : 1596), le migrant est un « travailleur originaire d'une région peu développée, s'expatriant pour des raisons économiques ». Ici, le terme *migrant* comporte l'idée d'une « migration volontaire vers un endroit considéré comme meilleur » (Cometti 2010 : en ligne), terme qui semble inapproprié pour qualifier une personne qui a subi un sinistre climatique dont le déplacement/la migration est involontaire. Pourtant, le nom *migrant* antéposé à *climatique* nous semble être une expression appropriée pour qualifier les personnes se déplaçant, en effet, celles-ci quittent leur région ne pouvant plus travailler, par extension, subvenir aux besoins familiaux (les *raisons économiques*, cf. définition du Robert *supra*). De plus, celles-ci sont « contraint[es] de quitter [leur] habitat traditionnel en raison de la dégradation de [leur] environnement due à des phénomènes climatiques » (*Op.cit.*). Nous avons ici le *migrant climatique* parfait !

De surcroît, à en croire Wihtol de Wenden (2010 : 21), « les déplacés environnementaux peuvent constituer, selon les experts, la moitié des migrants de demain », les migrants engloberaient les *déplacés environnementaux* et, par extension, les *réfugiés*. Peut-on en conclure que *migrant* serait le terme hyperonymique pour les victimes/sinistrés climatiques ? Pour Wihtol de Wenden, c'est le cas ; en revanche, pour les autres chercheurs et locuteurs précités, non : *réfugié* reste en tête. Il semblerait que l'on pourrait garder ce *statu quo* ; or, n'étant pas suffisamment satisfaite des résultats et collocations récoltées, et pour ne pas restreindre les possibilités offertes, nous proposons quelques nouvelles expressions moins usitées qui, néanmoins, circulent dans la nébuleuse médiatique et parfois (voir *infra*) scientifique.

4. Nouvelles collocations

Lors de notre collecte, d'autres collocations sont apparues. L'ingéniosité langagière a débuté avec des expressions en anglais suivies d'explications :

- environmentally motivated migrants → ce sont ceux qui décident de quitter un environnement dégradé pour éviter le pire ; ce mouvement peut être temporaire ou permanent ;
- environmentally forced migrants → ce sont ceux qui sont forcés (*forced*) de partir pour éviter le pire ;
- environmental refugees → ce sont des personnes qui fuient une catastrophe en cours, comme par exemple l'ouragan Katrina ; ce mouvement-là peut être temporaire ou permanent²⁰.

Il est à souligner que les auteurs de ces expressions considèrent les migrants ayant fui Katrina comme des réfugiés ; or, la plupart de ces migrants sont restés sur le territoire américain. Selon Etienne Piguet (2008 : 4) de l'Université de Neuchâtel, les termes anglais *environmentally induced population movement* (EIPM) i.e. → *le mouvement de personnes induit par l'environnement* et *environmentally displaced person* → *déplacé environnemental* (EDP) décrivent aujourd'hui de façon très appropriée la catégorie générale des migrants pour lesquels le facteur environnemental est décisif mais pas forcément unique.

²⁰ Expressions tirées de Piguet 2008.

En français sont apparues les expressions suivantes :

- *migrants de demain* (Wihtol de Wenden 2010 : 21) ;
- *réfugié écologique* (Cournil 2010 : 36) ;
- *écoréfugiés, personnes déplacées en raison d'une catastrophe naturelle* (Cometti 2010, en ligne) ;
- *migrants forcés du climat* (Brown 2008 : 15–16) ;
- *victime de l'environnement, victimes des changements climatiques* (Legoux 2010 : 64) ;
- *apatrides* (Zeghib 2012 : 134–135).

Cependant, leur emploi est très ponctuel²¹. La tendance, ici aussi, est d'expliquer plutôt que d'employer une expression toute faite, un calque ou emprunt. Nous pensons que c'est dû au manque de définitions précises comme nous avons pu le constater pour cette étude.

5. Constats/observations et résolutions

La scission en deux parties de la conclusion nous permet de distinguer nos constats post-étude et les solutions que nous envisageons pour élargir voire enrichir le lexique existant.

5.1. Constats

Nous avons saisi que *climatique* et *environnemental* sont confondus, que certains préfèrent le collocatif *climatique* d'autres *environnemental*, tout dépend du contexte dans lequel la collocation se trouve, qui est l'énonciateur et quels sont sa cible et son but. Nous avons démontré qu'il y a une création mais aussi un amalgame des termes composant les collocations employées dans les médias. De surcroît, pour l'impact médiatique, affectif et engagé, il a été établi que le nom *réfugié* est préféré à ses variants retenus. De plus, pour répondre à la question posée (3.1) : *Ces collocations ou mots-événements n'alimentent-elles/ils pas la mémoire discursive et ne dévoilent-elles/ils pas une pratique journalistique persuasive ?* Nous sommes convaincue que, comme démontrer *supra*, que les collocations employées servent à la vulgarisation et la familiarisation de nouvelles expressions ; les cas de *réfugié/migrant climatique* et *réfugié/migrant environnemental* pour France Terme, qui sont désormais entrés au Journal officiel depuis le 15 septembre 2020 sont exemplaires. Les pratiques journalistiques observées et présentées ont aussi mis au jour la manipulation puisque, et nous reprenons le même exemple du même site officiel qui déclare « que leur utilisation doit être évitée. Ces termes sont trompeurs et pourraient saper le régime juridique international pour la protection des réfugiés ». C'est une entrée officielle donc autorisée voire conseillée qui sera voire même qui est - comme nous l'avons constaté, diffusée.

5.2. Résolutions/solutions

Afin d'éviter la création de nouvelles collocations ou termes qui semblent inadéquates²² comme *apatride*, il serait nécessaire de mettre au point une/des définition/s précises ou bien de compléter les existantes.

21 *Statu quo* au moment de la rédaction de ce texte, ces expressions seront analysées dans une prochaine étude.

22 Constat établi d'après notre perception personnelle du terme.

Tout compte fait, il ressort que certaines collocations sont composées afin de captiver l'attention des locuteurs/usagers/lecteurs habitués aux énoncés écologiques devenus un peu trop « ordinaires » et mettre au jour les changements écologiques/climatiques qui impactent notre planète, et par la même, atteindre la sensibilité et motivation des usagers.

Parmi les solutions mais surtout afin de faciliter l'emploi, la compréhension et la préhension des termes, nous proposons nos propres créations²³ qui sont : *écomigrant*, *évacué climatique* ou *sinistré climatique* → *écomigrant* car le verbe *migrer* avec l'élément antéposé *éco* caractérise les personnes forcées à quitter leur lieu habituel d'habitation, tout comme un oiseau migrateur mais, le cas échéant, à cause de l'environnement/du réchauffement climatique. La deuxième création est *évacué climatique* dans la mesure où *évacué* est synonyme de *déplacé* alors que le substantif *évacué* évoque un départ forcé engendré par des problèmes de climat ou d'environnement. Et la troisième, un *sinistré climatique* car un *sinistré* est une personne qui a été victime d'inondation (entre autres) et qui est sans-abri, comme le précise le TLFi. Quant à *climatique*, naturellement, pour ainsi dire, pour les raisons de perception du terme, et l'impact qu'il diffuse.

Bibliographie

- Authiez, Catherine (1982) "La mise en scène de la communication dans des discours de vulgarisation scientifique." [In:] *Langue française*. Vol. 53; 34–47.
- Brown, Oli, Alec Crawford (2008) *Évaluation des conséquences des changements climatiques sur la sécurité en Afrique de l'Ouest. Étude de cas nationale du Ghana et du Burkina Faso*. Winnipeg, Canada: Institut international du développement durable; https://www.iisd.org/system/files/publications/security_implications_west_africa_fr.pdf [consulté le 12/04/2020].
- Cometti, Geremia (2010) "3. Migrants ou réfugiés : un enjeu conceptuel." [In:] *Réchauffement climatique et migrations forcées : le cas de Tuvalu*. Genève: Graduate Institute Publications; <https://books.openedition.org/iheid/211?lang=fr#text> [consulté le 8/05/2020].
- Cournil, Christel (2010) "Émergence et faisabilité des protections en discussion sur les 'réfugiés environnementaux'." [In:] *Revue du Tiers Monde*. Vol. 204; 35–54.
- Cournil, Christel, Catherine Colard-Fabregoule (2010) *Les changements climatiques et les défis du droit*. Bruxelles: Bruylant.
- El-Hinnawi Essam (1985) *Environmental Refugees*. <https://digitallibrary.un.org/record/121267> [consulté le 8/05/2020].
- Fracchiolla, Beatrice (2019) "Écologie et environnement : des mots aux discours. Mises en perspective historiques et discursives." [In:] *Mots. Les langages du politique*. Vol. 119; 15–31.
- France Terme (en ligne).
- IATE (en ligne).
- Krieg-Planque, Alice (2009) "À propos des 'noms propres d'événement'. Événementialité et discursivité." [In:] *Les carnets du Cediscor*. Vol. 11; 77–90.
- Legoux, Luc (2010) "Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe." [In:] *Revue du Tiers Monde*. Vol. 204; 55–67.
- Le Grand Larousse, édition 2020 (2019), version papier.

23 Ces expressions, hapax ou futures collocations, ne sont que le fruit de nos propres compositions.

Le dictionnaire Le Robert, édition 2019 (2018), version papier.

Magazine Marie Claire – septembre 2019, version papier.

Martinez, Christine (2018) “La procédure de compositionnalité des collocations du discours écologique.” [In:] *Lublin Studies in Modern Languages and Literature*. Vol. 42/4; 206–221.

Mortureux, Marie-Françoise (1993) “Paradigmes désignationnels.” [In:] *SEMEN*. Vol. 8. *Configurations discursives*; <http://semen.revues.org/4132> [consulté le 5/06/2020].

Moirand, Sophie, Sandrine Reboul-Touré (2015) “Nommer les événements à l’épreuve des mots et de la construction du discours.” [In:] *Langue française*. Vol. 4; 105–120.

Piguet, Etienne (2008) “Climate Change and Forced Migration.” [In:] *Research Paper*. Vol. 153; Genève: UNHCR; <https://www.unhcr.org/research/working/47a316182/climate-change-forced-migration-etienne-piguet.html> [consulté le 4/06/2020].

Tutin, Agnès, Francis Grossmann (2002) “Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif.” [In:] *Revue Française de Linguistique Appliquée*. Vol. 7/1; 7–25.

Wihtol de Wenden, Catherine (2010) *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris: Presse de sciences Po.

Zeghib, Hocine (2012) “Les réfugiés environnementaux. Une catégorie juridique en devenir.” [In:] *Hommes & Migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*. Vol. 1300; 132–142.